33e ANNEE. — N° 13 — 5 CENTIMES LE NUMERO. — MARDI 31 JANVIER 1893

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre **50 centimes** *à chaque demande de changement d'adresse.*

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCEE.

l'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RECLAMES — ..... 50 —

La publication des **Annonces légales et judiciaires** *de tout le département est facultative dans le* Journal du Lot.

Cahors, le 31 Janvier

LE PANAMA ITALIEN

La bataille engagée vendredi, à la Chambre italienne, au sujet des opérations des banques d'émission, a continué samedi. Les explications données vendredi par M. Giolitti n'ont pas paru suffisantes et un nouvel assaut a été donné au ministère. Cette fois, C'est M. Colajanni qui a repris le thème de son discours du 20 décembre dernier et dirigé contre le gouvernement un réquisitoire des plus violents. Le député radical a persisté à demander une enquête parlementaire, parce que, selon lui, l'inspection gouvernementale n'est pas sincère. Il a critiqué les opéralions traitées par la Banque romaine sous la pression de hautes influences politiques et accusé le président du conseil d'avoir eu recours à ses caisses pour les élections. Enfin il a déclaré qu'il jugeait indispensable une enquête parlementaire pour étudier les documents récemment découverts, qui seraient, parait-il, compromettants pour un certain nombre de députés.

Mais M. Colajanni est resté dans le vague et n'a pas apporté les révélations et les documents qu'il avait annoncés. Ce qui est certain c'est que M. Toulongo a articulé des faits de corruption très précis contre plusieurs personnages politiques et qu'il faudra bon gré, malgré, vérifier ses accusations.

Le centre et l'extrême gauche ont chaleureusement applaudi M. Colajanni, et M. Giolitti, pour répondre, a reparu à la tribune. Naturellement il repousse l'enquête parlementaire qui lui paraît dangereuse pour le marché financier et menaçante pour les intérêts nationaux.

L'institution d'une commission avec des pouvoirs illimités et une existence indéfinie, jetterait un grand trouble dans les affaires et l'anarchie dans le gouvernement.

Mais le président du conseil est résolu à poursuivre les prévaricateurs, à faire la lumière, toute la lumière. Ces belles paroles sont loin de faire bonne impression sur la majorité, qui les accueille avec des murmures. Malgré cela, il n'est pas sûr que le gouvernement soit renversé. On hésite à ouvrir une crise ministérielle en ce moment. Ce serait se jeter dans d'inextricables difficultés. D'ailleurs, quelle fraction de la Chambre est assez pure pour recueillir la succession de M. Giolitti ?

Tous les partis sont également compromis. C'est peut-être à cette suspicion qui pèse sur tout le monde que le gouvernement devra son salut, et c'est aussi ce qui fera repousser l'enquête parlementaire, dont personne, à vrai dire, ne se soucie.

Mais il est évident que c'est reculer pour mieux sauter et que les partis ne désarmeront pas contre M. Giolitti. Tant d'autres occasions de le jeter à terre vont se présenter au cours de la session !

J. QUERCYTAIN.

L'AFFAIRE DU PANAMA

L'Agence Havas publie la note suivante :

L'ordonnance en faveur de M. Arène est fondée sur ce que M Orsatti, qui a acquitté le chèque attribué à M. Arène, a déclaré en avoir encaissé le montant pour son compte et non pour le compte de M. Arène, et que M. de Reinach à rémunéré avec ce chèque les services que M. Orsatti lui-même lui avait rendus.

En ce qui concerne M. Thévenet, dont le chèque a été acquitté par M. Ellouis, administrateur du *Siècle*, M. le sénateur Dupuy, ancien propriétaire et directeur de ce journal a affirmé formellement que le chèque avait été touché par le *Siècle* pour le prix de sa publicité et que M. Thévenet n'y avait eu aucune part.

En ce qui concerne M. Jules Roche, le chèque qui lui était attribué a été encaissé par le sieur Schmitt, ancien employé de la compagnie des chemins de fer des colonies ; il a été constaté qu'aucune relation n'a jamais existé entre le sieur Schmitt et M. Jules Roche.

D'après les informations recueillies au palais de justice, l'ordonnance rendue contre l'ancien ministre des finances serait motivée dans des conditions telles que la chambre des mises en accusation aurait certainement à la discuter d'une manière toute spéciale.

On racontait dans les couloirs du palais de justice que le crime dont M. Rouvier est accusé n'aurait pu être qualifié d'une manière précise au point de vue légal. M. Rouvier aurait soutenu devant le juge d'instruction qu'il s'était fait remettre indirectement par la compagnie du Panama une certaine somme à titre d'avance pour les besoins de la politique générale, somme qu'il avait remboursée plus tard sur les fonds secrets.

Dans ces conditions, le juge d'instruction et le parquet s'étaient demandé s'il était possible d'assimiler ce fait à la corruption de fonctionnaires telle qu'elle est prévue par l'article 177 du code pénal.

On aurait songé un instant à voir dans ce fait le crime de concussion, également puni par le code pénal ; mais M. Rouvier n'ayant pas bénéficié de ces sommes, cette qualification aurait semblé impossible.

Finalement on s'est décidé à rendre contre M. Rouvier une ordonnance de renvoi, pour laisser à la Chambre des mises en accusation le soin de se prononcer sur la question de droit, et de décider si M. Rouvier doit bénéficier d'un arrêt de non-lieu ou être renvoyé devant le jury.

La chambre des mises en accusation

Ainsi que nous le faisions prévoir, le procureur général, agissant sur les instructions du garde des sceaux et en vertu de l'article 3 du décret du 6 juillet 1810 sur l'organisition des cours d'appel, a requis le premier président de la cour de Paris de réunir la chambre des mises en accusation et la chambre des appels correctionnels, en vue de se constituer en une chambre d'accusation unique pour statuer sur les ordonnances de renvoi du juge d'instruction relatives à l'affaire du Panama.

Le premier président va rendre une ordonnance en conséquence.

On pense que la chambre d'accusation, ainsi agrandie, se réunira demain 1er février, et que son arrêt sera rendu le samedi 4 février au plus tard.

Le décret du 6 juillet 1810 prescrit, en effet, que les deux chambres, ainsi réunies, délibéreront sur la mise en accusation dans les délais fixés par l'art. 219 du code d'instruction criminelle, c'est-à-dire au plus tard dans trois jours.

Les defenseurs

On annonce que M. Rouvier a choisi pour défenseur Me Lebel ; M. Léon Renault, Me Demange ; M. Albert Grévy, Me Ploye ; M. Gobron, Me Schaye ; M. A. Proust, Me Waldeck-Rousseau.

La santé de Cornélius Herz

Les médecins continuent à visiter Cornélius Herz trois ou quatre fois par jour. Il a plusieurs fois perdu connaissance.

Cornélius Herz et de Reinach

M. Imbert, administrateur de la succession du baron de Reinach, a adressé au procureur de la République une plainte en extorsion de fonds au préjudice du baron de Reinach contre Cornélius Herz. Cette plainte qui est basée sur les articles 400 et 405 du code pénal, est appuyée de pièces et documents attestant que Herz a, à différentes époques et jusqu'en 1890, exercé des pressions sur le baron de Reinach pour obtenir de lui des sommes considérables.

Le baron de Reinach, lassé de ces exigences, avait même un moment conçu le projet de poursuivre Herz, car on a retrouvé dans ses papiers le brouillon d'une lettre adressée à ce dernier et dans laquelle il lui déclarait qu'il en avait assez et qu'il allait s'adresser à la justice.

La plainte de M. Imbert est formulée juste à temps. Dans deux jours, en effet, la prescription légale de trois ans était acquise à Herz, car le dernier fait délictueux relevé date du 30 janvier 1890.

Les dénonciations sur le Panama

On a parlé dans plusieurs journaux d'une réunion de la gauche démocratique du Sénat, à la suite de laquelle il aurait été décidé que son bureau se mettrait en rapport avec le groupe d'études de la Chambre pour aviser aux mesures à prendre contre les dénonciations non précises dans l'affaire du Panama.

Cette information, ainsi présentée, n'est pas absolument exacte.

La gauche démocratique s'est, en effet, réunie vendredi à l'issue de la séance. Un membre a émis l'avis que la situation actuelle ne pouvait durer et qu'on ne pouvait tolérer que les auteurs de dénonciations puissent continuer à agiter le pays sans être eux-mêmes inquiétés.

Le groupe a été unanime à déplorer cette situation ; mais pour l'empêcher, il a constaté l'inefficacité des lois existantes. Plusieurs moyens ont été proposés : aucun n'a paru possible.

Le groupe a alors chargé son président, M. Combes, et son secrétaire, M. de Verninac, de se rendre auprès du garde des sceaux pour lui rendre compte de la réunion qui avait eu lieu.

MM. Combes et de Verninac se sont rendus à la Chambre et y ont conféré avec M. Bourgeois. Celui-ci a constaté avec eux, comme il l'avait fait à la tribune de la Chambre, dans son discours de la veille, qu'il n'y avait pas de loi pour réprimer les actes signalés à son attention. L'entretien a pris fin sur ces déclarations. Mais nous croyons savoir que, tant au Sénat qu'à la Cham-

---

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 129

UN AMOUR D'HENRI IV

Par HENRI AUGU et GULLAUD

TROISIÈME PARTIE

L'ASSASSINAT

VI

LES KAISERLICH ET L'ARDOISIÈRE

De plus, on leur dit, à l'hôtellerie où ils descendirent qu'une bande de brigands infestait les environs de la grande route, qui passait par la principale vallée des montagnes.

— Je vous conseille, mein Herren, ajouta l'hôtelier, de faire un circuit et de franchir la chaîne des montagnes jusqu'à Worbis.

— Pas ! fit Gargantua, ch'avre bas beur d s pricands, moi.

— Sandioue, objecta le Gascon, avec ma bonne Colichemarde, je n'en crains pas une vingtaine. Un jour que j'étais encore tout jeune, et que j'étais allé voir la cascade de Seculejo, près de Bailliércs-de-Luchon, je tombai au beau milieu d'une bande.

— Vous vous êtes enfui sagement, monsieur le chevalier, fit observer Michel.

— Hé ! non, je leurs ins tête à tous ; j'en enfilai quatre, et je jouai de taille si bien sur les autres...

— Avec les quatre bandits enfilés ? demanda le pâtre.

— Qu'ils se jetèrent de peur dans le lac d'Espingo.

C'était une vraie gasconnade, mais Marcel et Michel seuls en rirent. Le naïf Gargantua, qui eut vraiment été capable de l'exploit, contemplait le chevalier avec admiration, toutefois sans perdre un mot de son souper.

Malgré le récit de cette glorieuse victoire, Marcel déclara qu'on suivrait l'avis de l'hôtelier.

Celui-ci leur offrit, du reste, pour guide, un jeune bourscbe qui se chauffait à l'immense poêle de fonte de la salle.

— Ce garçon-là connaît mieux le pays que qui que ce soit, ajouta l'hôtelier. Il vous conduira très adroitement par les chemins qui côtoient les derniers mamelons, et d'où vous jouirez d'une vue superbe sur la plaine...

— Oh ! ça m'êdre écal, s'écria le reître, bourvu qu'il y ait des cabarets dut le long.

— Vous en rencontrerez plusieurs, mein herr ! Mais si vous voulez admirer un magnifique panorama, vous ferez bien de vous arrêter au-dessus de la grande carrière d'ardoises que vous montrera le bourscbe. Le temps est clair et vous verrez loin.

Le lendemain, précédés du jeune guide, on prit le chemin qui devait côtoyer les contreforts de la forêt de Thuringe.

Le ciel était splendide, le soleil de mars réchauffait déjà, et ses rayons, pénétrant sous les hallliers, y éveillaient la nature. D'âpres senteurs, sortis des forêts d'arbres résineux, flottaient dans les airs, et les poumons dilatés les respiraient comme un baume vivifiant.

On déjeuna dans un des cabarets de la roure, promis à Gargantua. Derrière le cabaret s'étendait un bouquet de pins et de mélèles.

Michel, étant sorti de la salle pour inspecter les chevaux dans l'écurie, aperçut sous le bois le guide causant avec un inconnu. Dès que celui-ci eut entrevu Michel, il se perdit sous les arbres et disparut.

— Voilà qui est louche, pensa le pâtre d'Auvergne, je surveillerai ce garçon-là.

Vers midi, on fut devant l'ardoisière. C'était une carrière partie à ciel ouvert, partie en souterrain.

Bien qu'on y remarquât les maillets et les longs cisaux, employés ordinairement par les ouvriers pour refendre les petites masses, dans lesquelles on a partagé les blocs extraits de la carrière, preuve que celle-ci était en pleine exploitation, cependant on n'y voyait personne.

— Si ces Herren (messieurs), dit le jeune guide, désiraient admirer la belle vue de la plaine, ils voudront bien gravir avec moi cette escarpée.

L'ardoisière était pratiquée au flanc d'une haute montagne à veines de schiste, dont le sommet était couronné de gênevriers et de sapins. Dans la carrière, on voyait en différents endroits des trous, sans doute des ouvertures de galerie pour l'exploitation souterraine.

Les couches d'ardoises étaient horizontales, et peu mélangées de grès, comme cela arrive souvent dans les terrains de transition. Elles formaient d'énormes blocs, et, comme on pouvait en juger par les traces laissées aux parois, la mine était souvent nécessaire pour les détacher.

On consentit à escalader la montagne, et à gagner le haut d'un des blocs qui surplombaient la carrière. Près de la base de ce bloc, il y avait une des ouvertures dont nous avons parlé.

Les chevaux avaient été attachés à des arbres.

— Ch'avre vaim, moi, dit Gargantua, quand tout essoufflé il eut atteint le sommet du roc d'ardoise qui formait un plateau. Et il s'assit sans façon.

— En vérité, s'écria Marcel, le panorama vaut l'ascension que nous venons de faire. Quelle perspective admirable !

— Hé ! cadédis ! cela n'est pourtant pas comparable à la vue de notre merveilleuse Gascogne. Quand du haut de l'esplanade de Saint-Gaudens, on voit se dérouler les deux rives de la Garonne, un fleuve unique sur la terre, et que...

— Che vus tis, moi, que ch'avre vaim, mossié le Gascon, hurla le reître, et je me mogue de tous vos Saint-Caudens et Caronne réunis... Manchons, ça vautra mieux que dut ça, et puvons aussi, der Teufel !

Gargantua, qui avait eu soin d'apporter sa valise, en tira une miche de pain, une épaule de porc fumé et un flacon de brandwein.

L'air vif des montagnes aiguise singulièrement l'appétit. Les compagnons du reître finirent par être du même avis que ce dernier, c'est-à-dire que leur estomac les avertit que l'idée n'était pas si mauvaise.

bre, on n'a pas abandonné l'idée de rechercher un nouveau texte législatif qui donne au gouvernement les moyens de répression qui sont jugés nécessaires.

Cornélius Herz

Le *Petit Journal* publie une lettre affirmant que dans le dossier remis en 1887 à Boulanger, et relatif à la trahison de M. Cornélius Herz, figuraient des lettres de celui-ci racontant ses démarches à Berlin aux approches de la guerre de 1870 pour entrer dans le service d'espionnage allemand.

Ces démarches furent d'ailleurs couronnées de succès.

Cornélius Herz est enfin rayé des cadres de la Légion d'honneur.

Le *Figaro* dit que la mesure de radiation qui frappe Cornélius Herz atteint avec lui tous les ministres passés ou présents qui le protégèrent constamment et lui conférèrent les grades qu'on lui enlève aujourd'hui.

Le *Gaulois* dit que la plainte adressée au parquet par M. Imbert pourra permettre au gouvernement français de demander l'extradition de Cornélius Herz, en se fondant sur un délit de droit commun auquel la jurisprudence anglaise la plus méticuleuse ne pourra accorder aucun caractère politique.

L'état de Cornélius Herz s'aggrave d'heure en heure. Depuis que la nouvelle de sa radiation des cadres de la Légion d'honneur lui est parvenue, Cornélius Herz refuse toute nourriture. Il a manifesté à diverses reprises l'intention de se laisser mourir de faim.

Rappelons qu'il y a quelque temps on télégraphiait de Londres que Cornélius Herz avait déclaré qu'il parcourrait les rues de Londres à cheval avec le grand cordon attaché à la queue de l'animal, s'il était radié de la Légion d'honneur.

INFORMATIONS

Le général de Miribel

Le général de division de Miribel, chef d'état major général de l'armée, a été désigné pour procéder en 1893 à l'inspection générale de l'Ecole supérieure de guerre.

Le Conseil supérieur de la Guerre

Le Conseil supérieur de la Guerre s'est réuni hier lundi, sous la présidence du général Loizillon, qui doit soumettre à ses collègues quelques modifications au projet de loi sur les cadres.

Nous pouvons ajouter que le Ministre de la Guerre a l'intention, aussitôt après, d'insister auprès du Parlement pour obtenir la mise à l'ordre du jour et la prochaine discussion de ce projet.

Le Parlement italien

On mande de Rome que la Chambre, sur la proposition du gouvernement, a décidé par 274 voix contre 154, de renvoyer à trois mois la motion sur l'opposition relative aux banques d'émission.

Ce vote est généralement considéré comme le rejet définitif de l'enquête.

Conférence politique

M. Etienne Lamy a fait une conférence où il a tracé les devoirs des générations nouvelles, consistant à démontrer au peuple l'inanité des doctrines socialistes et à exiger des riches qu'ils restituent aux pauvres le superflu de leurs richesses.

A Berlin

On mande de Berlin que le tzarewitch est reparti pour St-Pétersbourg.

L'empereur d'Allemagne l'a accompagné à la gare.

Le duel Pichon-Déroulède

A la suite d'incidents, une rencontre à l'épée a eu lieu hier à trois heures, entre MM. Déroulède et Pichon, députés, dans l'île de la Grande-Jatte.

Au premier engagement les deux adversaires ont été touchés.

M. Déroulède a été atteint au visage et M. Pichon au flanc droit.

Les témoins ont alors mis fin au combat.

Les blessures sont sans gravité.

AU DAHOMEY

Une correspondance de Saint-Louis-du-Sénégal donne des détails intéressants sur la popularité dont jouit le général et sur les fêtes que les noirs lui préparent pour son retour à Saint-Louis.

La colonie lui offrira une riche épée d'honneur. Des arcs de triomphe s'élèvent partout. Le conseil privé et le conseil général ont voté des crédits pour donner un éclat particulier.

Le général Dodds passera une grande revue des troupes et remettra aux soldats la médaille commémorative de la campagne du Dahomey.

Tous les trains qui ramènent de Dakar les tirailleurs sénégalais et l'infanterie de marine sont accueillis par la population indigène avec une joie délirante.

Sur la place de la gare, des milliers de noirs crient, jouent du tam-tam et exécutent des danses d'un caractère très pittoresque.

Partout s'allument des feux de bengale et de tous les balcons on lance des fleurs.

Un superbe paquebot de la maison Teissère vient de recevoir le nom du général Dodds, qui a été également donné à la route de Guet-Dar.

L'Angleterre et l'Egypte

Le *Times* estime que la soumission d'Abbas-Pacha n'a été qu'une feinte.

« L'envoi de nos troupes, ajoute-t-il, n'aura donc pas amené de changement dans ses dispositions.

« C'est à nous à prendre nos précautions pour l'avenir. »

On télégraphie de Constantinople au *Daily News*, que la question d'Egypte a occupé deux séances du conseil de cabinet.

On croit qu'une question sera adressée à lord Rosebery, par l'intermédiaire de l'ambassadeur de Turquie à Londres, au sujet de l'augmentation de l'effectif des troupes britanniques d'occupation.

La Porte a décidé de donner à Moukhtar-Pacha de nouvelles instructions.

Le Sultan serait indigné de la conduite de l'Angleterre en Egypte et il en aurait conféré avec l'ambassadeur de Russie.

Il aurait déclaré à plusieurs reprises que le séjour prolongé de l'Angleterre en Egypte devenait intolérable.

On croit généralement, dans les cercles diplomatiques, que le Sultan cherchera à obtenir une promesse du Foreing-Office relativement à la date de l'évacuation.

CHRONIQUE LOCALE

Le Chauffoir public

A l'heure dite, lundi, le chauffoir municipal a pu fonctionner, grâce à l'empressement mis par M. Sirven, agent-voyer de la ville, à seconder les ordres de M. le Maire. Quoique la température clémente eût pu nous dispenser d'allumer le poële, nous avons tenu à prouver que l'œuvre du chauffoir, conçue il y a huit jours à peine, était réalisée à cette heure.

Merci encore à tous ceux qui ont assuré par leurs souscriptions le succés de cette idée philantropique.

4e liste de souscription :

MM.	
Colonel Delamare	5 »
Madame Martin, née Izarn	15 »
Marquise et Comtesse de Vins	10 »
Monlezun, dir. de la Société Gle	5 »
Jules de Flaujac	5 »
Madame Paul Cangardel	5 »
Madame Ch. Cangardel	5 »
Mlles Cangardel	5 »
Madame Hérisson-Laroche	5 »
Rames, conducteur des Ponts et Ch.	2 »
Périès, conseiller municipal	2 »
Total de la 4e liste	64 »
Total des listes précédentes.	374 50
Total général	**438 50**

Le Bal de l'Hôtel de Ville

On ne se lasse pas de répéter, bien que nous soyons dans le siècle du scepticisme, que toute bonne action porte en elle-même sa récompense. A Dieu ne plaise que j'aie la moindre envie de paraître ce que l'on est convenu d'appeler « vieux jeu », mais il me semble que cet antique brocard se justifie tous les jours. C'est ainsi que je suis persuadé que tous les souscripteurs du Bal de charité de l'Hôtel de Ville qui ont assisté à la soirée de samedi sont loin de se plaindre d'avoir contribué à cette œuvre de bienfaisance, et ne seraient pas fâchés d'en voir organiser de semblables un peu plus souvent. Le fait est que, pour employer une expression bien juste, quoique peu en rapport avec le but démocratique de la fête, la commission d'organisation a fait les choses royalement. L'Hôtel de Ville, pour la circonstance, a été complètement, ou peu s'en faut, remis à neuf ; les peintures rafraîchies, les planchers nivelés, les tentures remplacées, les deux grandes salles, celle de devant et celle du conseil, réunies par un couloir spacieux où se trouvait l'orchestre, les salons et escaliers inondés de lumière et de verdure, les trois rampes de gaz de la façade allumées jusqu'au matin, le péristyle transformé partie en vestiaire et orné de draperies et de guirlandes ; tout en un mot a été aménagé avec un soin particulier, et l'on doit des remerciements à tous les membres de la commission sans exception, ainsi qu'à M. le maire, pour avoir si obligeamment prêté les salons et tout particulièrement à MM. Rodolosse et Calmon qui, avec le goût et l'habileté dont ils sont coûtumiers, ont présidé jusqu'au dernier moment à leur féérique transformation.

D'ailleurs, ce n'est pas inutilement que ces préparatifs ont été faits avec tant de soin et de luxe ; sans parler de la moins belle moitié du genre humain qui était très largement représentée, soit en sombres habits noirs, soit en uniformes galonnés d'or, on peut dire que jamais soirée de charité n'avait réuni jusqu'ici aussi charmante société de dames et de jeunes filles, toutes rivalisant de grâce et de toilettes. Tout le monde a été heureux de constater que nul, parmi les souscripteurs, hormis ceux qui sans doute étaient retenus par un sérieux empêchement, ne s'était cru le droit de manquer à une soirée organisée pour soulager les malheureux, trop nombreux dans la ville, et durement éprouvés par la triste saison qui vient d'être traversée. Aussi, grâce à cet accord tacite et louable, le plus grand entrain n'a-t-il cessé de régner pendant toute la nuit, et les premières lueurs du jour ont-elles encore surpris des couples enlacés dans le tournoiement de la valse.

Citer quelques-uns des assistants ? Ce serait difficile ; pour faire un choix ne faudrait-il pas les nommer tous ? L'élite de la Société cadurcienne s'était donné rendez-vous dans les salons de l'Hôtel de Ville. Mieux vaut consacrer les dernières lignes à remercier tous ceux qui, à divers titres, ont pris part à l'organisation de cette fête, et à souhaiter que, maintenant que le local de la mairie est aménagé dans les meilleures conditions, l'on trouve ou l'on cherche, le plus souvent possible, les occasions de renouveler de pareilles soirées, qui ont le double agrément, en amusant les uns, de procurer aux autres les moyens de faire face aux besoins quotidiens de la vie.

Il est à espérer que ce vœu sera bientôt exaucé.

En attendant, concluons par ce résultat consolant : La soirée de samedi rapportera au bas mot 3,000 fr. aux pauvres !

M. Heyc.

* * *

La Commission du bal de charité nous adresse la communication suivante. Nous la publions avec une seule réserve : c'est que nous réparerons l'oubli qu'elle fait d'elle-même, dans ses remerciements à tous. La plus large part du succès lui revient de droit, et nous sommes heureux, en la lui réservant de nous faire l'écho de la population tout entière.

« Monsieur le Directeur,

» Nous vous remercions tout d'abord du concours gracieux et actif que vous avez bien » voulu nous prêter pour l'organisation du bal » de charité.

» Nous faisons encore une fois appel à votre » amabilité pour adresser publiquement l'expression de notre gratitude à Monsieur le Maire » de Cahors, qui n'a rien négligé pour faciliter » notre tâche ; à Monsieur le colonel Delamare, » dont nous ne saurions trop louer la courtoisie » et le dévouement.

» Merci enfin à tous ceux qui ont si bien compris le caractère de cette œuvre de bienfaisance, à la population de notre ville dont tous » les éléments ont su se réunir et fraterniser » sur un terrain commun : la charité.

» A vous tous revient le magnifique succès de » cette fête à laquelle nous sommes heureux et » fiers d'avoir apporté notre part d'efforts.

» *La Commission.* »

On s'assit en rond et l'on mangea.

Tout à coup Gros-Michel se leva avec précipitation.

— Où est donc notre guide ? demanda-t-il.

En vain le chercha-t-il autour de lui : il le découvrit soudain, qui se glissait dans la carrière, au milieu des ustensiles et des masses de pierre.

— Qué simple ! fit-il, et tout aussitôt il dévala également la montagne, et parvint juste à temps dans la carrière pour voir disparaître le petit bourscbe dans le trou béant, sur lequel ses amis continuaient à prendre leurs repas.

Il y courut et y plongea le regard, mais ne put rien voir,

Les ténèbres régnaient dans la galerie, qui devait être une longue descenderie, car bientôt il n'entendit plus que confusément les pas du jeune garçon.

— Quel est ce mystère ? se dit le pâtre.

Tout à coup son pied s'embarrassa dans un objet qu'il crut d'abord être une corde.

Mais après avoir examiné cet objet de près, il frissonna.

Prompt comme l'éclair, il saisit son couteau, coupa en deux ce qu'il avait cru être une corde, et en lança un des bouts au fond de la galerie.

L'autre bout, il le tira avec force, et aussitôt retentit comme le bruit d'un pot cassé.

Ce qu'il venait de couper était ce qu'on appelait un saucisson ou boudin de toile rempli de poudre, et ce qui s'était brisé n'était autre chose qu'un pot rempli également de poudre, et placé sous le bloc même où ses amis prenaient leur collation.

C'était une mine. On voulait tout simplement les faire sauter.

— Allumez la mèche maintenant au fond de votre galerie, murmura-t-il, vous en serez pour vos frais... puis nous allons voir.

Pour plus de sûreté, il alla encore couper un long bout de saucisson dans la descenderie, en ayant soin de ne pas répandre la poudre.

Ensuite il tira son épée, et se posta à côté de l'ouverture, tout en examinant le tranchant de sa lame, examen qui le fit sourire avec satisfaction.

Quelques instants après, il vit une lueur briller au fond de la galerie. On venait de mettre le feu à la mèche et au boudin de toile.

Il attendit encore... Dix minutes après une tête se montra.

— Qué simple ! fit-il en l'abattant.

C'était celle du perfide bourscbe qui roula au milieu des feuillets d'ardoise.

Gros-Michel débarrassa l'entrée de la galerie de cette tête et de son tronc.

— Il ne l'a pas volé, celui-là, se dit-il... Mais il y en a peut-être d'autres.

Il se remit à écouter et entendit des pas souterrains.

Aussitot il reprit sa posture, l'épée haute.

Une nouvelle tête se présenta. Elle roula comme la première.

— Je ne la connais pas, celle-là, marmotta-t-il tout en désobstruant l'ouverture.

Une troisième tête eut le même sort.

— Combien sont-ils encore ! se demanda tranquillement le géant.

Deux têtes apparurent cette fois en même temps.

L'épée siffla, une des têtes bondit ; l'autre, atteinte légèrement, se retira aussitôt en poussant d'affreux hurlements,

— Michel ! cria Marcel du haut du roc d'ardoise, que faites-vous donc là ?

— Je scie des têtes, répondit nonchalamment le colosse, digne de figurer parmi les paladins des *Niebelungen* ou de l'*Orlando Furioso*.

En même temps, il se baissa pour regarder dans le trou.

Les hurlements se perdaient dans les profondeurs, accompagnés des pas précipités de plusieurs hommes qui fuyaient.

— C'est dommage ! se dit Gros-Michel, il n'en viendra plus.

Marcel, Castaignac et Gargantua étaient accourus dans la carrière.

— Voyez ! leur dit le pâtre, en montrant les perfides préparatifs puis les corps sanglants.

— Une mine ! s'écria Marcel.

— Nous étions quatre, en voilà quatre ! Le cinquième s'est trouvé à l'extrémité de ma lame, mais il en portera la marque,

— Les malheureux ! dit l'officier des gardes en songeant aux jésuites, ils ne sont pas les plus coupables.

— Ah ! der Teufel ! s'exclama le reître, burguoi ne m'avre bas abbelé, Michel ?

— Je ne voulais pas vous déranger de votre goûter, capitaine.

— C'est chuste. On est duchurs heureux guand ou manche.

— Seulement ! fit observer Marcel, nous mangions sur un volcan.

— Hé ! milladious, il n'y a point de valcan dans les Pyrénées, mais souvent la terre y tremble comme si tout l'enfer s'agitait dans son sein... Je vis un jour la Garonne et l'Adour enfler leurs eaux d'une manière si prodigieuse, qu'elles inondèrent le château de mes pères, et que le donjon même disparut sous les flots. Tout le monde criait...

— Sous les flots, fit observer Michel, tout en essuyant son épée sur la fougère.

— Moi seul, je jetais mes habits, et cadédis, je pris un bain délicieux.

— Moi, ch'aime bas l'eau, conclut Gargantua, en vidant ce qui restait de brandwein dans le flacon.

On quitta ce terrible lieu, qui avait failli devenir si fatal à nos quatre amis, et le soir on arriva à Worbis.

Le surlendemain, on atteignit Halberstaldt, ville d'un aspect antique, sur la rivière de Holzemme, dans une belle et agréable contrée.

Ils y saluèrent et admirèrent la colonne de Roland, mais Gargantua préféra aller s'asseoir dans une brasserie en face, devant un moss de bière et deux saucissons fortement épicés.

On suivit ensuite le cours de la rivière de Holzemme, on devait passer en bateau celle de Bude, à l'endroit où elles se réunissent.

Le pays commençait à devenir plat, maigre et sabloneux ; on approchait du Brandebourg.

Nos voyageurs traversaient une longue plaine, et le village indiqué pour le dîner ne se montrait pas.

(*A suivre.*)

Recrutement

M. Hottier, commandant du bureau de recrutement du Lot, vient d'être appelé au même poste à Coulommiers.

Nous ne voulons pas laisser partir M. Hottier sans dire combien il laisse de sympathiques regrets à Cahors, où, en peu de temps, il avait su gagner par l'aménité et la rondeur de son caractère, l'affection de ses subordonnés et l'estime générale.

17e Corps d'armée

Le *Voltaire* annonce que la nomination du général Daubigny au commandement du 17e corps d'armée est décidée.

Enseignement primaire

Par décision du 19 janvier 1893, en exécution de l'arrêté ministériel du 30 janvier 1891, le département du Lot est compris dans le nombre de ceux auxquels seront attribués, en 1894, des prix spéciaux pour l'enseignemeut agricole et horticole à décerner aux instituteurs et aux institutrices.

Tout instituteur et institutrice qui en fera la demande sera admis à concourir.

***

Par décision de M. l'inspecteur d'Académie du Lot, en date du 19 janvier 1893, Mlle Maury, pourvue du brevet supérieur et du certificat d'aptitude pédagogique, est déléguée dans les fonctions d'institutrice stagiaire au Vigan, en remplacement de Mme sœur Gautié, décédée.

***

Par décision de M. l'Inspecteur d'Académie, en date du 28 janvier 1893, M. Taste, instituteur stagiaire-adjoint à Bagnac, est délégué dans les fonctions d'instituteur stagiaire-adjoint à Cahors (école du Vieux-Palais), en remplacement de M. Debelmas, appelé, sur sa demande, en qualité d'instituteur-adjoint à Persan (Seine-et-Oise).

Par décision en date du même jour, M. Cauzinille, élève-maître sortant de l'Ecole normale, est délégué dans les fonctions d'instituteur stagiaire à Bagnac, en remplacement de M. Taste.

Récompense méritée

M. Sembel, sapeur-pompier à la compagnie de Cahors, vient d'obtenir une mention honorable pour le dévoûment qu'il a montré dans les incendies.

Accident de voiture

Dimanche, un accident s'est produit sur la place du Théâtre, aux abords de l'ancienne caserne de gendarmerie.

Un planteur de tabac conduisait au magasin une charrette chargée de la récolte qu'il devait livrer le lendemain. En franchissant le caniveau de la place du Théâtre, une roue sortit de l'essieu et la charette se renversa.

Il n'y eut pas d'accident de personnes.

Appel des Dispensés

Cette année vont être appliquées pour la première fois les dispositions du onzième paragraphe de l'article 23 de la loi du 15 juillet 1889.

La classe 1889, la première qui ait été appelée sous le régime de la loi du 15 juillet, devant passer en 1894 dans la réserve de l'armée active, c'est cette année que doivent faire leurs quatre semaines d'exercices les jeunes gens de ladite classe qui ont été renvoyés dans leurs foyers au bout d'un an de service, comme pouvant exciper d'un des cas de dispense énumérés à l'article 23 : instituteurs laïques, aspirants aux diplômes de licenciés, docteurs en droit ou en médecine, prix de Rome, élèves ecclésiastiques, etc., etc.

D'après la circulaire ministérielle du 24 décembre dernier, ces jeunes gens seront convoqués par ordres d'appels individuels, dans des conditions qui seront ultérieurement indiquées, du lundi 21 août au dimanche 27 septembre.

Seront appelés à la même époque les dispensés des articles 21 et 22, aînés d'orphelins, fils aînés de veuves, soutiens de famille, etc., qui avant le 1er août 1893, auront fait connaître leur intention de concourir ultérieurement pour l'obtention du grade de sous-lieutenant de réserve. Les autres jeunes gens dispensés en vertu desdits articles 21 et 22 n'ont, au contraire, à répondre, à aucun appel avant leur passage dans la réserve de l'armée active.

Gourdon

La gendarmerie de Gourdon a arrêté pour délit à un jugement d'expulsion, le sieur Delluc, Antoine, âgé de 50 ans, meunier à Prouillac.

Delluc a été conduit et écroué à la prison de notre ville.

***

Un boucher de notre ville, le sieur Coldefy, a été victime d'un accident de voiture qui aurait pu avoir les plus graves conséquences. Au moment où il arrivait au fond de la côte des Barbiers, près Gourdon, son cheval, lancé à une vive allure, prit peur et fit un brusque écart. Les trois personnes qui se trouvaient sur la voiture furent jetées sur le sol avec une grande force. Le malheureux conducteur a été relevé dans un état lamentable : il s'était démis une épaule et grièvement blessé. Les deux autres voyageurs en ont été quittes, croyons-nous, pour quelques contusions à la tête.

***

Le Syndicat agricole de Gourdon s'est réuni en assemblée générale, dans la salle de la mairie, sous la présidence de M. Vialle, juge d'instruction, vice-président.

Après avoir entendu le compte-rendu de sa situation financière fait par M. Granier, trésorier, et un rapport sur les faits saillants de l'existence du Syndicat depuis son origine, l'assemblée a procédé, en exécution de l'article 12 de ses statuts, à la reconstitution de son conseil d'administration.

Voici les résultats du scrutin :

Ont été élus :

Président, M. Auzié (Léon), maire de Rouffillac.

Vice-présidents, MM. Vialle (Alfred), juge d'instruction, et Pierre Sales, capitaine en retraite, chevalier de la Légion d'honneur.

Secrétaire, M. Rossignol (Antonin), ancien chef des bureaux de la sous-préfecture, en retraite.

Secrétaire-adjoint, M. Métadié (Antonin), commis des ponts et chaussées.

Trésorier, M. Granier, capitaine en retraite, chevalier de la Légion d'honneur.

Administrateurs : MM Jarlan, fils ainé, propriétaire à Maillol ; Gouloumès, vétérinaire ; Edmond Guyot de Camy, propriétaire à Camy (Payrac), et Linol : directeur de l'école communale de Gourdon.

***

Les opérations du tirage au sort ont eu lieu samedi. La chose s'est passée de la façon la plus gaie du monde et sans aucun incident regrettable.

Figeac

Jeudi matin ont eu lieu les obsèques de M. Henri Salins, ingénieur de la voie du chemin de fer d'Orléans (7e arrondissement), décédé à Toulouse le 24 janvier courant.

Mille personnes au moins, parents, amis ou employés de tous grades de la compagnie, se trouvaient à la gare pour accompagner jusqu'au tombeau le cercueil de cet homme de bien.

Le deuil était conduit par le fils du défunt, M. Sirieys, ancien notaire, son beau-père, et MM. Sirieys fils, juge près le tribunal civil de Brive, et Maynard, docteur en médecine à Toulouse, ses beaux-frères.

Le corbillard était précédé par deux cents chefs ou hommes d'équipe qui avaient été appelés des différentes lignes du réseau d'Orléans. Les cordons du poële étaient tenus par quatre inspecteurs de la voie et de l'exploitation ; deux draps mortuaires étaient portés par quatre chefs de section et quatre chefs de district.

Avant la descente du cercueil dans le caveau de famille, M. Brière, ingénieur en chef de la compagnie, a, dans une touchante improvisation, retracé la vie de cet homme de bien :

« Fils de ses œuvres, s'est-il écrié, M. Henri Salin, notre camarade et ami, grâce à son courage, à son énergie et à son amour du travail, a parcouru rapidement tous les degrés de la hiérarchie.

» Durant sa carrière, toute de labeur, il a toujours été l'ami et le protecteur du petit. Si, parfois, il était obligé d'agir contre des infractions commises par ses subordonnés, il le faisait avec une impartialité minutieuse tout en invoquant l'indulgence des supérieurs.

» Notre ami, a-t-il ajouté, laisse deux enfants orphelins, auxquels on ne peut encore apporter aucune consolation, parce que la blessure est trop récente, mais ils ne seront jamais oubliés. »

Ces paroles ont produit une profonde impression sur les assistants.

En terminant, M. l'ingénieur en chef a dit un dernier adieu à son cher ami Henri Salin, au nom de ses supérieurs, de ses collègues, de ses inférieurs et de ses subordonnés.

***

Samedi, avait lieu à Figeac le tirage au sort de la classe 1892.

Le Vigan

La création d'un bureau télégraphique a été autorisée au Vigan.

Vayrac

Le comice agricole de Vayrac a organisé un concours d'animaux gras, dont voici le programme :

Bœufs gras, à Vayrac, 1er février. — 1er prix, 40 fr. ; 2e, 30.

Moutons gras, à Vayrac, 1er mars. — Moutons vieux : 1er prix, 20 fr. ; 2e, 15. Moutons jeunes : 1er prix, 20 fr. ; 2e, 15.

Bœufs gras, à Puybrun, 27 mars. — 1er prix, 50 fr. ; 2e, 40.

Bœufs gras, à Vayrac, 17 avril. — 1re catégorie : 1er prix, 70 fr. ; 2e, 60. 2e catégorie : 1er prix, 40 fr. ; 2e, 30 fr.

MM. les bouchers et marchands trouveront à ces divers concours des animaux de premier choix.

Arcambal

Dans la nuit du 13 au 14 novembre dernier, un chaudron fut volé dans la maison du sieur Cubaynes, François, propriétaire à Arcambal.

Les soupçons les plus graves pesaient sur un autre habitant de cette commune, le sieur Andrieu.

Ces jours derniers, la gendarmerie de Cahors opéra une perquisition dans le domicile d'Andrieu, au cours de laquelle on retrouva le chaudron qui fut aussitôt reconnu par son propriétaire.

Procès-verbal a été dressé contre le voleur.

L'Hospitalet (Aveyron)

Le 25 janvier, vers cinq heures et demie du matin, Bouyssier vint à la cambuse Roche où il prenait pension. Après avoir déjeuné, il emporta son dîner pour aller, disait il, travailler à la grande tranchée ; en même temps, il fit suivre divers effets d'habillement de son camarade Chantelop et prit la fuite, sans payer son maître de pension. On a lieu de supposer qu'il s'est rendu dans son pays natal, à Saint-Denis-Catus, où il devait aller tirer au sort. Procès-verbal a été dressé de ces faits.

Arrestation du caissier de la gare Limoges-Montjovis

On vient d'arrêter, à Barcelonne, le nommé Tual, caissier de la Compagnie d'Orléans à la gare de Limoges Montjovis, qui s'était enfui, dans les derniers jours de novembre, emportant une somme de 32,000 fr.

Tual s'était dirigé vers l'Espagne, comme on avait pu le prévoir par une lettre qu'il adressait à sa femme, et, pas à pas, le parquet de Limoges l'avait fait suivre.

L'employé infidèle, qui se faisait appeler à Barcelone Jean Cuisinier, menait la vie joyeuse ; au moment de son arrestation, il n'avait plus sur lui que la somme de 20,500 fr.

Sous peu, l'ex-agent de la Compagnie d'Orléans sera incarcéré à la prison de Limoges.

Variétés

SOUS TERRE

EXPLORATION DU CAUSSE DE GRAMAT

QUATRIÈME CAMPAGNE (1891)

(Suite et fin)

En outre, vers le milieu de la vallée d'Entrecor, sous le puy de Crochet, on trouve une dépression de terrain, terminée par des fissures dont les abords sont entourés de sable fluviatile. Ce même sable, qui se rencontre encore à la lèvre occidentale du Blagour, est formé d'éléments siliceux et n'a pu être amené que par la Couze elle-même qui, avant de *se perdre*, roule sur le grès pendant plusieurs kilomètres.

« Une autre perte, moins importante, se voit également non loin du Soulier, entre ce pittoresque village et celui du Chauzanel. Après avoir arrosé des prairies sur le grès du trias, un minuscule ruisseau disparait sous le rocher oolithique de Lesparse, dans une grotte peu profonde où il est absorbé (quand il coule, ce qui ne lui arrive pas toujours) par d'étroites fissures verticales. Dans le cas où un flot d'eau viendrait à remplir la petite caverne, l'écoulement souterrain pourrait s'effectuer grâce à une assez vaste poche en entonnoir qui baille à droite de l'entrée, au-dessus du lit normal du ruisselet. Cette eau doit, elle aussi, se rendre au Blagour, distant à vol d'oiseau d'un kilomètre environ.

Ce lieu, lui aussi, a sa légende. On a raconté à M. de Lépinay que sous le premier empire, un réfractaire, traqué par les gendarmes, leur échappa en se jetant dans la grotte de Lesparse ; peu de temps après on le vit reparaître par l'orifice d'une autre grotte qui s'ouvre à quelques centaines de mètres de Lesparse, dans le flanc Nord Est du puy Gérald. Encore une..... *blague !* La *perte* de Lesparse ne va pas loin, et pour ce qui est de la grotte du puy Gérald..... nous nous sommesassurés un jour M. Rnpin et moi, en présence de M. de Lépinay, qu'elle s'enfonce de moins de vingt mètres dans le massif de la colline.

Comme la perte de la Couze, celle de Lesparse (ceci est important à noter) se trouve sur le passage de la faille considérable qui part d'Azerat pour venir se perdre aux environs de Meyssac. Après avoir croisé près de Lissac une autre faille transversale secondaire elle passe à Lesparse, à la perte de la Couze, et à La Fage.

En sortant du Soulier pour aller à Lesparse, on laisse à main gauche et sans en apercevoir l'entrée, une caverne peu profonde mais assez large, curieuse seulement pour qui n'en a jamais vu d'autres. » (Lettre de M. Ph. Lalande.)

Un mot encore sur l'abime ou *eydze* de Montmège, près Terrasson dans la Dordogne. (*Eydze* est le nom local des avens en Périgord.) M. Lalande me la signalé en me fournissant les renseignements suivants. L'abîme s'ouvre à 5 ou 600 mètres Ouest du château de Montmège (Maunège de la carte au 80,000e), *en plein lias ;* c'est un trou ovale de 2 mètres sur 1, dont la profondeur, d'après un sondage récent, serait de 16 mètres. On raconte qu'on y a jeté une fois une paire de canards, lesquels sont ressortis à la source du Moulin-Rouge, à quelque 1,200 mètres au Nord-Est, tout près de la Vézère. Ici encore que trouverons nous ? Monmercou ou la Berrie, ou mieux peut-être ? Le seul moyen de le deviner c'est d'y aller. Dans cette partie du causse M. Lalande a visité, au lieu dit le *Roc-Blanc*, entre Larche et Chavagnac, deux avens en miniature, profonds seulement de 3 et 4 mètres ; peut-être sont-ils en corrélation, par les fissures capillaires qui les terminent, avec le lit souterrain du ruisseau qui voit le jour à la source de la Dou (1), affluent de la Couze (rive gauche). Cette jolie source, qui ne tarit jamais, coule au sud-ouest du bourg de Laroche, commune de Saint-Sernin-de-Laroche, et sort de la base d'une de ses falaises jurassiques formant en ce lieu un beau cirque géologique. Le canal de sortie, absolument impénétrable, est séparé du *Roc-Blanc* par une distance à vol d'oiseau d'environ 2 kilomètres.

Ainsi, le causse de Martel possède comme les autres une circulation d'eaux souterraines fort curieuse ; MM. Rupin et Lalande ont fait œuvre très utile en l'étudiant avec la persévérance la plus louable et le savoir le plus digne de confiance !

Avant de quitter la région de Brive, indiquons enfin que M. Rupin a vidé la question de la caverne de Nonards, à 18 kilomètres Nord-Ouest de Martel, près de Beaulieu (Corrèze) Cette grotte, à laquelle on attribuait des kilomètres de galeries et de rivières souterraines inconnues, n'a pas même en réalité, d'après le plan levé par M. Rupin en septembre 1891, deux cents mètres de ramifications totales hautes de 4 à 7 mètres au plus, et parfois superposées en deux étages forts petits ; un faible ruisseau parcourt les conduits inférieurs après les pluies. Le tout sans aucun attrait pittoresque.

Mais bien d'autres cavités encore restent à découvrir dans la région, et peut-être quelque nouveau Padirac se révélera-t-il un jour ! — Patience et longueur de temps viendront à bout de la besogne qui n'est pas achevée !

E.-A. MARTEL.

(Extrait du *Bulletin* de la Société des Etudes, tome XVIIe, 3e fascic.)

(1) Ne pas confondre avec l'*Œil de la Dou*, mentionné précédemment.

THÉATRE DE CAHORS

DIRECTION DE M. J.-P. GUYOT

Mardi 31 janvier 1893

Représentation de famille à prix réduits

Le Juif-Errant

Drame en 5 actes et 14 tableaux, d'Eug. Sue

M. PIGOT-GUYOT

Jouera le rôle de **Rodin** qu'il a joué sur plusieurs grandes scènes de province

***

M. Guyot avait annoncé pour aujourd'hui une deuxième représentation des *Vingt-huit jours de Clairette*, à prix réduits, mais la charmante madame Guyot n'étant pas complètement remise de sa blessure au pied, la direction a du modifier le programme de la soirée, sans rien changer aux *réductions* du prix des places qui restent ainsi fixés :

Loges de face, avant-scènes et fauteuils, 2 fr. 50. — Loges et baignoires, 2 fr. — Loges ouvertes de côté, 1 fr. 50. — Premières 1 fr. 50. — Parquet, 1 fr. 25. — Parterre, 0 fr. 75. — Secondes, 0 fr. 40.

AVIS

M. AUDOUARD chirurgien-dentiste à Brive, cédant à de nombreuses sollicitations se rendra à CAHORS, le **premier** et le **troisième samedi** de chaque mois, (Hôtel de l'Europe).

BULLETIN FINANCIER

du 30 janvier 1893

Le marché est très bien tenu. Il est vrai que c'est demain la réponse des primes, et qu'on cherche évidemment à soutenir les cours. Si l'on peut s'en rapporter aux indications fournies par les reports sur les rentes, faits par anticipation, il y aurait encore une position à la baisse. Le comptant est toujours très bien tenu. Les places étrangères sont fermes.

Le 3 0/0 s'avance de 96.30 à 96.95.

Les actions de nos grands établissements de crédit sont bien tenus. Le Crédit Foncier est à 987.50. Le Crédit Lyonnais s'avance à 757.

Au comptant bonnes demandes sur les obligations de la Société des Immeubles de France.

Le mouvement commencé samedi sur l'Italien, s'est encore accentué aujourd'hui, on a coté un moment 91.30 pour finir à 91.15.

L'Extérieure est plus faible à 61.1/8. Peu de changements sur les autres fonds étrangers.

En Banque, la part de Soufres Romains progresse à 220 et va poursuivre sa marche en avant.

Nous retrouvons les Châlets de commodité à 696.25 et les obligations de la Cie d'Electricité à 238.75.

On entrevoit une certaine impulsion qui serait donnée au marché des obligations du chemin de fer National de l'Equateur.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Voyages dans les Pyrénées

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le centre de la France, les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

1er itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjeau, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestalas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan. Tarbes, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

3e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

Les prix de ces billets sont les suivants :

1re classe 163 fr. 50 — 2e classe 122 fr. 50. — Durée de validité : 30 jours.

La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 %, du prix du billet.

Il est délivré de toute gare des compagnies d'Orléans et du Midi, des billets Aller et Retour de 1re et 2e classe réduit, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

AVIS. — Ces Billets doivent être demandés au moins 3 jours à l'avance.

Billets d'aller et retour de Familles pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn

Tarif spécial G. V, no 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour de famille, de 1re et 2e classes sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau d'Orléans avec faculté d'arrêt à tous les points du parcours désignés par le voyageur, pour les stations hivernales et thermales du réseau du Midi et notamment pour Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, St-Jean-de-Luz, Salies-de-Bearn, etc.

Avec les réductions suivantes, calculées sur les prix du Tarif général d'après la distance parcourue, sous réserve que cette distance, aller et retour compris, sera d'au moins 500 kilomètres.

Pour une famille de	2	personnes	20 %
—	3	—	25 %
—	4	—	30 %
—	5	—	35 %
—	6	— ou plus	40 %

Durée de validité : 33 jours non compris les jours de départ et d'arrivée.

La durée de validité des billets de famille peut être prolongée une, ou deux fois de 30 jours, moyennant le paiement, pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 10 % du prix du billet de famille.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite *quatre jours* au moins avant le jour du départ.

Excursions aux Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gacogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn

Tarif spécial G. V. no 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1re et de 20 0/0 en 2e et 3e classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans, pour les stations hivernales et thermales du réseau du Midi et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, St-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité : **15 jours,** non compris les jours de départ et d'arrivée.

Tout billet d'aller et retour délivré au départ d'une gare située à 500 kil. au moins de la station thermale ou hivernale, donne droit, pour le porteur, à un arrêt en route à l'Aller comme au retour. Toutefois, la durée de validité du billet ne sera pas augmentée du fait de ces arrêts.

La période de validité des billets d'aller et retour peut, sur la demande du voyageur, être prolongée deux fois de dix jours, moyennant le paiement aux Administrations, pour chaque fraction indivisible de 10 jours, d'un supplément de 10 % du prix total du billet aller et retour.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite *trois jours* au moins avant le jour du départ.

PROTECTEURS DE LA CHAUSSURE

Système BLAKEY, à 0 fr. 50 la carte

Breveté S. G. D. G.

Enclume de Famille

Système breveté S G. D. G. Prix 2 fr.

Toute personne soucieuse de ses intérêts doit employer le *Protecteur de la Chaussure,* système BLAKEY.

Adopté par l'armée dans quatre corps d'armée.

Essayer le *Protecteur*, c'est l'adopter. — Recommandé d'une façon particulière aux institutions et aux pères de famille.

Machines à coudre de tous systèmes, Vélocipèdes, Timbres caoutchouc, Brillant oriental pour meubles et parquets. *Lessiveuses Soleil.*

Écharpes pour maires et adjoints

EN VENTE : chez M. J. LARRIVE, rue de la Liberté, 16, Cahors. Seul représentant et dépositaire.

LA POUPÉE MODÈLE

Journal des petites filles

PARIS : 7 FRANCS PAR AN. — DÉPARTEMENTS : 9 FRANCS.

La *Poupée modèle*, dirigée avec la moralité dont nous avons fait preuve dans le *Journal des Demoiselles*, est entrée dans sa vingt-deuxième année.

L'éducation de la petite fille par la Poupée, telle est la pensée de cette publication, vivement appréciée des familles : pour un prix des plus modiques la mère y trouve maints renseignements utiles, et l'enfant des lectures attachantes, instructives, des amusements toujours nouveaux, des notions de tous ces petits travaux que les femmes doivent connaître, et auxquels, grâces à nos modèles et à nos patrons, les fillettes s'initient presque sans s'en douter.

En dehors des petits ouvrages et Patrons pour poupée que contient chaque numéro, la *Poupée modèle* envoie également un joujou aisé à construire : Figurines à découper et à habiller, — Cartonnages instructifs, — Musique, — Gravures de Modes d'enfants, — Décors de théâtre, petits Acteurs, — Surprises de toutes sortes, etc., ets.

On s'abonne en envoyant, 48, rue Vivienne, un Mandat de poste ou une valeur à vue sur Paris, et sur timbre, à l'ordre de M. F. THIÉRY. Directeur du Journal.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

SERVICE D'HIVER (15 octobre 1892)

De Paris à Toulouse

		17 OMNIBUS 1e, 2e, 3e classes	5 EXPRESS 1e, 2e, 3e classes	21 EXPRESS 1re classe.	35 OMNIBUS 1e, 2e, 3e classes	1125 OMNIBUS
PARIS.....	départ.	3h. soir	9h. mat	8h. soir	11 35s.	—
BRIVE.....	arrivée.	6 38 matin.	6 21 soir.	5 21 matin.	12 42 soir.	—
	départ.	6 50 matin	6 46 soir.	5 26 matin.	1 10 soir	7h. 5 soir
SOUILLAC.....	arrivée.	7 48	7 27	6 7	2 8	8 3
	départ.	7 53	7 30	6 10	2 14	8 11
CAZOULÈS....	arrivée.	8 »	—	—	2 21	8 18
	départ.	8 2	—	—	2 22	8 21
Lamothe-Fénelon.....		8 15	—	—	2 35	8 34
Nozac.....		8 25	—	—	2 45	8 44
GOURDON.....		8 39	8 »	6 38	3 »	8 58
Saint-Clair.....		8 49	—	—	3 10	9 8
Dégagnac.....		9 1	—	—	3 22	9 20
Thédirac-Peyrilles		9 12	—	—	3 33	9 31
Saint-Denis-Catus.....		9 23	—	—	3 45	9 43
Espère.....		9 32	—	—	3 54	9 52
CAHORS.....	arrivée.	9 43	8 41	7 19	4 5	10 3 soir
	départ.	9 58	8 47	7 24	4 20	7 30 matin.
Sept-Ponts.....		10 8	—	—	4 31	7 42 matin.
Cieurac		10 22	—	—	4 47	8 »
Lalbenque.....		10 29	—	—	4 56	8 9
Caussade.....		11 2	9 31	8 6	5 31	8 45
MONTAUBAN..	arrivée	11 37	9 58	8 32	6 11	9 28
	départ.	12 2	1re cl. 10 23	8 40	6 25	—
TOULOUSE.....	arrivée.	1 32s.	1re cl. 11 10s.	9 29 mat	7 55 soir	—

1131

De Toulouse à Paris

		16 EXPRESS 1re classe.	1140 OMNIBUS	26 EXPRESS 1e, 2e, 3e classes	1126 OMNIBUS	1136 OMNIBUS	40 OMNIBUS
TOULOUSE.....	départ.	2h. 25 soir.	—	6h. » soir.	—	9h. 25 matin	6h. 6 matin.
MONTAUBAN..	arrivée.	3 14	—	7 15	—	10 36	7 13
	départ.	3 24	4 15 soir.	7 30	—	10 50	7 30
Caussade.....		3 49	5 » soir.	7 58	—	11 31	8 11
Lalbenque.....		—	5 47	—	—	12 13 soir.	8 54
Cieurac		—	5 56	—	—	12 21 soir.	9 2
Sept-Ponts		—	6 8	—	—	12 33	9 14
CAHORS.....	arrivée.	4 32	6 16	8 46	—	12 41	9 22
	départ.	4 38	6 30	8 54	6 5 matin.	—	9 30
Espère.....		—	6 45	—	6 20 matin.	—	9 44
Saint-Denis-Catus.....		—	6 59	—	6 33	—	9 57
Thédirac-Peyrilles		—	7 14	—	6 48	—	10 11
Dégagnac.....		—	7 23	—	6 57	—	10 20
Saint-Clair.....		—	7 33	—	7 6	—	10 29
GOURDON.....		5 23	7 49	9 43	7 23	—	10 43
Nozac.....		—	7 58	—	7 32	—	10 52
Lamothe-Fénélon		—	8 7	—	7 42	—	11 1
CAZOULÈS	arrivée.	—	8 16	—	7 52	—	11 10
	départ.	—	8 18	—	7 54	—	11 12
SOUILLAC.....	arrivée.	5 47	8 25	10 7	8 2	—	11 19
	départ.	5 50	8 31	10 11	8 9	—	11 25
BRIVE	arrivée.	6 32	9 37s.	10 55	9 17m.	—	12 27
	départ.	7 »	—	11 5	—	—	12 49
PARIS	arrivée.	4 37 mat.	—	10 24m	—	—	11 38 Exp.

De CAHORS à LIBOS

	Omnibus.	Poste.	Omnibus
CAHORS. — *D.*	6h 40 matin	12h 50 soir.	6h 30 soir.
Mercuès.....	6 54	1 4	6 53
Arrêt Douelle	6 58	»	6 57
Parnac.....	7 5	1 15	7 5
Luzech	7 11	1 22	7 11
Castelfranc...	7 24	1 35	7 23
Arrt Prayssac	7 27	»	7 26
Puy-l'Evêque..	7 36	1 46	7 34
Duravel.....	7 43	1 54	7 41
Soturac-Touzac	7 51	2 3	7 49
Fumel.....	8 »	2 13	7 58
LIBOS. — *A.*	8 6	2 19	8 4
BORDEAUX..	3 51 soir.	8 11 m	4 45
PARIS. — *Ar.*	11 38	4 28 s.	10 24 m

De LIBOS à CAHORS

	Poste.	Omnibus.	Omnibus
PARIS. — *D.*	5h » s.	11h 3 soir.	7h 40 mat
— *Expres.*	7 40		
BORDEAUX..	» »	6 10	3 34 soir.
LIBOS. — *D.*	8 29 matin.	3 30	9 5.
Fumel.....	8 55	3 57	9 11
Soturac-Touzac	8 45	3 49	9 21
Duravel.....	8 52	3 58	9 28
Puy-l'Evêque..	8 59	4 7	9 35
Arrt Prayssac	9 6	»	9 42
Gastelfranc...	9 11	4 23	9 48
Luzech.....	9 22	4 36	9 58
Parnac.....	9 31	4 46	10 6
Arrêt Douelle	9 36	»	10 11
Mercuès.....	9 41	4 57	10 16
CAHORS. — *A.*	9 53	5 15	10 32

De CAHORS à CAPDENAC

	Omnibus.	Omnibus.	Omnibus
CAHORS. — *D.*	7h 45 matin	11h 40 mat.	5h 23 soir.
Cabessut, halte	7 54	11 51	5 32
Arcambal....	8 4	12 5 soir.	5 42
Vers.....	8 12	12 17 soir.	5 50
Saint-Géry...	8 20	12 29	5 57
Conduché....	8 32	12 47	6 9
St-Cirq, halte.	8 38	12 56	6 15
St-Martin-Lab.	8 48	1 10	6 24
Calvignac, hal.	8 55	1 19	6 31
Cajarc.....	9 8	1 40	6 44
Montbrun, hal.	9 18	1 54	6 54
Toirac.....	9 27	2 7	7 3
Lamadeleine..	9 39	2 23	7 15
CAPDENAC. *A.*	9 51	2 40	7 27

De CAPDENAC à CAHORS

	Omnibus	Omnibus.	Omnibus
CAPDENAC. *D.*	7 47 matin.	11h 30 mat.	5h 23 soir.
Lamadeleine..	7 59	11 54	5 34
Toirac.....	8 10	12 9 soir.	5 46
Montbrun, hal.	8 18	12 21 soir.	5 54
Cajarc.....	8 30	12 39	6 5
Calvignac, hal.	8 40	12 53	6 15
St-Martin-Lab.	8 49	1 8	6 25
St-Cirq, halte.	8 57	1 19	6 33
Conduché....	9 3	1 28	6 39
Saint-Géry...	9 18	1 51	6 53
Vers.....	9 23	1 59	6 58
Arcambal....	9 31	2 11	7 6
Cabessut, halte.	9 41	2 25	7 16
CAHORS. — *A.*	9 49	2 34	7 24

1893

ANNUAIRE

STATISTIQUE & ADMINISTRATIF

DU

DÉPARTEMENT DU LOT

Publié avec l'autorisation de M. le Préfet

PAR

MM. LES CHEFS DE DIVISION

DE LA PRÉFECTURE

SE TROUVE :

CHEZ TOUS LES LIBRAIRES, A CAHORS

CAHORS

IMPRIMERIE L. LAYTOU, 34, RUE DU LYCÉE

1893

Vignes Américaines

PAR MILLIONS DE PLANTS A LA VENTE

500 variétés

Othellos et Jacquez, racinés, 1er choix..... **40** fr. le mille.
Herbemont, Clinton dit plant Pouzin..... **50** fr. —

Greffés soudés, depuis **150** fr.

Envoi *franco* du prix-courant sur demande. — S'adresser au propriétaire : **M. Victor COMBES,** chevalier du Mérite Agricole, A VIRE, par Puy-l'Évêque (Lot).

A LOUER

UN APPARTEMENT

AU 1er ÉTAGE

Maison LUTZY, aux Hortes

A LOUER un Appartement composé de cinq pièces, rue de la Liberté, N° 8, au deuxième étage. — S'adresser à la Pâtisserie **Guilloré.**

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.